



Hérault



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 22/04/2026

Salle du Conseil Municipal – Place Viala – 34660 COURNONTERRAL

Date de convocation : 16/04/2026

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Quorum atteint

Présents (29) :

- Edith GUTIERREZ
- Richard RAMBLADO
- Sylvie VINCENT
- Jean-Philip GORGET
- Nathalie LOZZA
- Mathéo GINE
- Emmanuella M'TIMA
- Jean-Yves POUZACHE
- Robert MARTY
- Magali ROUVIER
- Fernand DROUET
- Alain JAFFUEL
- Catherine ESCUDERO
- Jean-Michel DEMAR
- Sophie DIKOFF
- Suzanne LAURENT-GIMENO
- Valérie DI PASQUALE-MAURICE
- Magaly PINELLI
- Armandine BOUSQUET
- David FILIOL
- Yoann MERIGUET
- Mathieu GUILLAUME-BOULEAU
- William ARS
- Patricia BELKADI
- Olivier DELMAS
- Gautier VIDAL
- Magali TOURNIE
- Anne GACHON
- Amélie ZAROUKIAN

Secrétaire :
Magali ROUVIER

DELIBERATION D2026-48 – INDEMNITES VERSEES AUX ELUS

Considérant que les articles L.2123-23 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales fixent des taux maximums et qu'il y a lieu, de ce fait, de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjointes et aux conseillers délégués,

Sept adjoints et sept conseillers délégués percevront des indemnités.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir fixer, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux prévu par les articles L.2123-23 à L.2123-24-1 précités, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

LE CONSEIL :

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire et en avoir délibéré,

APPROUVE en leur entier les propositions qui lui sont faites.

FAIT ET DELIBERE A CURNONTERRAL, les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,


Magali ROUVIER



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


Edith GUTIERREZ